1866 — N° 14. CIme ANNEE Samedi 17 Février

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU VIGNOBLE NEUCHATELOIS.

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI.

PRIX DE L'ABONNEMENT
pr *la Suisse (pour l'étranger*, le port en sus):
Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6»—
» expéd. franco par la poste » 7»—
Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3»50
» par la poste, franco » 4»—
Pour 3 mois, » » » 2»25
On s'abonne au bureau de la *Feuille*, rue du Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous les bureaux de poste.

PRIX DES ANNONCES:
Pour 2 insertions, au-dessous de 7 lig., 75 c.
» 3 » » » 1 fr.
Et 5 cent. par chaque ligne en sus, par insertion. — Pour s'adresser au bureau, 50 cent.
Une remise de 3 fr. pour les annonces est accordée aux abonnés d'un an dès le 1er janvier.
Tout envoi doit être affranchi.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. — FÉVRIER 1866.

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL.

Jours du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrad. Moyenne du jour	Minim.	Maxim.	Baromèt. en milli. — Moyenne du jour.	Eau tombée.	VENT DOMINANT. Direction.	Force.	ETAT du ciel.	REMARQUES.
14	+ 1,8	—0,2	+ 6,4	717,40	0,8	S.-O.	Moyen.	Nuag.	Alpes Bern. visibles.
15	+ 0,9	—2,1	+ 2,9	713,22	3,5	O.	Moyen.	Couvert.	Neige mêlée de pluie.
16	+ 3,6	0,0	5,5	717,84	8,2	S.-O.	id.	id.	Au soir Alpes Bern. tr.-cl. pour quelques minutes

LIMNIMÈTRE en mètres.

CHAUMONT.

Jours du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrad. Moyenne du jour	Minim.	A 1 heure	Baromèt. en milli. — Moyenne du jour.	Eau tombée.	VENT DOMINANT. Direction.	Force.	ETAT du ciel.	REMARQUES.
14	—3,1	—5,0	—1,2	660,5	1,0	O.	Moyen.	tr.-nuag.	Ciel et Alpes cl. le soir.
15	—2,8	—4,9	—2,5	656,4	1,5	S.-O.	Fort.	Couvert.	Brouil. mouv. neige et givre.
16	—0,3	—3,1	0,0	661,1	6,3	S.-O.	id.	Couvert.	Br. givre et neige du mat au soir. Le givre tombe le soir.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

du jeudi 15 février.

FAILLITES.

1. Par jugement en date du 7 février, le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds a déclaré la faillite du citoyen Franz-Thomas Roth, marchand tailleur à la Chaux-de-Fonds. En conséquence, les créanciers dudit Roth sont requis sous peine de forclusion: 1° de faire inscrire au greffe du tribunal civil de la Chaux-de-Fonds leurs titres et prétentions contre ce failli, dès le 17 février courant au 20 mars suivant, à 9 heures du matin; 2° de se présenter, soit en personne, soit par procureur, à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, le 23 mars 1866, à 9 heures du matin, pour faire liquider leurs inscriptions et suivre aux opérations ultérieures de cette faillite.

2. Les créanciers inscrits au passif de la masse de Charles Leuba-Bornand, à Fleurier, sont invités à se rencontrer à l'hôtel-de-ville de *Môtiers, lundi 19 février 1866*, à 9 heures du matin. Dans cette séance le syndic se présentera pour demander au tribunal que les délais prévus par la loi, pour la vente de l'immeuble dépendant de cette faillite, soient abrégés.

BÉNÉFICES D'INVENTAIRE.

3. Par jugement en date du 6 novembre 1865, le tribunal civil du Locle ayant déclaré vacante et adjugé à l'Etat la succession de Fr.-Eug.- Aellen, tailleur d'habits, fils de Jean Aellen, originaire du canton de Berne, demeurant à Petit-Martel (Ponts), où il est décédé le 20 septembre 1865, les inscriptions seront reçues au greffe de la justice de paix des Ponts, depuis le vendredi 16 février courant au samedi 17 mars 1866, inclusivement, à 4 heures du soir. La liquidation s'ouvrira aux Ponts le mercredi 21 mars 1866, à 9 heures du matin, au lieu ordinaire des audiences de la justice de paix.

4. Par jugement en date du 6 novembre 1865, le tribunal civil du Locle ayant déclaré vacante et adjugé à l'Etat la succession de Charles Graa, horloger, demeurant sur la Roche près les Ponts, où il a été inhumé le 7 mars 1865, les inscriptions seront reçues au greffe de la justice de paix des Ponts, depuis le vendredi 16 février courant, au samedi 17 mars, inclusivement, à 4 heures du soir. La liquidation s'ouvrira aux Ponts le mercredi 21 mars 1866, à 2 heures après-midi, au lieu ordinaire des audiences de la justice de paix.

TUTELLES ET CURATELLES.

5. La justice de paix du cercle de Boudry, en date du 3 février 1866, a nommé le citoyen Frédéric Rognon, notaire et greffier, domicilié à Chez-le-Bart, curateur et tuteur aux enfants mineurs de feu David Gygi allié Veuve, domiciliés à Bevaix; le curateur invite toutes les personnes qui auraient des réclamations à faire, de bien vouloir s'approcher de lui avec pièces justificatives.

6. A la demande de veuve Isaline Droz née Breting, épouse de feu Frédéric-Louis Droz-dit-Busset, domicilié à Cortaillod, la justice de paix de ce cercle, en date de ce jour, lui a nommé et institué en qualité de curateur le citoyen François-Louis Favarger, notaire, au Locle.

7. La justice de paix de Boudry, à la demande d'Elise Tinembart née Schuppach, veuve de Frédéric Tinembart, domiciliée à Bevaix, lui a nommé, dans sa séance de ce jour, un curateur en la personne du citoyen Ch.-Henri Amiet, notaire et greffier à Boudry, qui est aussi chargé de la tutelle de l'enfant mineure, Elise Tenembart, issue du mariage des prénommés.

SOCIÉTÉS DE COMMERCE.

8. Il résulte d'une déclaration sous seing-privé du 8 février 1866, déposée et enregistrée au greffe du tribunal civil de Neuchâtel, que la société Robert, Gerth et Ce, à Neuchâtel, fondée par traité du 1er janvier 1861, entre les citoyens Charles Gerth et Gustave Chatelain et ayant pour but la fabrication et l'achat des montres, étant arrivée à son terme, a été renouvelée pour un temps indéterminé.

9. D'une déclaration écrite en date du 3 février 1866, déposée au greffe du tribunal du district du Locle, pour y être enregistrée, il résulte que les citoyens Louis DuBois-DuBois, domicilié au Locle, Henri L'Hardy, domicilié au Locle et à Francfort-sur-Mein, Philippe-Henri DuBois, J.-Jules DuBois, ces deux derniers aussi à Francfort-sur-Mein, et Charles DuBois, demeurant au Locle, continuent comme du passé et sous la même raison sociale Ph. DuBois et fils, la fabrication et le commerce d'horlogerie, et que la durée de cette société est fixée à trois ans dès la date de la déclaration.

PUBLICATIONS FÉDÉRALES.

Il résulte d'une commucation parvenue récemment de Vienne et de source certaine au conseil fédéral, que des bureaux de placement de Vienne se servant de l'entremise de leurs agents dans la Suisse française, font venir à Vienne de jeunes personnes en qualité de gouvernantes ou de bonnes, et au lieu de les placer convenablement, les abandonnent très-fréquemment à leur sort.

En conséquence, les personnes qui auraient l'intention de se faire engager à Vienne comme gouvernantes ou bonnes, sont par le présent avis sérieusement averties de ne pas se rendre dans cette capitale au hasard, avant de s'être assurées d'une place fixe.

Berne, le 12 janvier 1866.

La Chancellerie fédérale.

IMMEUBLES A VENDRE

11. A vendre, de gré à gré, jusqu'au 25 mars, l'auberge de la Croix-Blanche à Enges, renfermant huit chambres, trois cuisines, deux écuries et grange avec 7 poses de terre, attenant à la maison, en nature de jardin et verger, et 5½ poses de champ. S'adr., pour voir l'immeuble et en connaître le prix, à Jean Wicky, dans la dite maison.

12. Le samedi 3 mars 1866, à 7 heures du soir, à l'hôtel du Cheval-Blanc, à Colombier, seront exposés en vente à l'enchère les immeubles ci-après, situés rière Colombier, savoir:

1° Une petite maison d'habitation, sise à la rue dessous du village de Colombier, ayant rez-de-chaussée et un étage avec jardin contigu au midi; limitée en vent par le chemin ou rue de Chenailletaz et par M. Léon Junod, d'uberre et de bise par Mesd. Claudon et de joran par M. Auguste Leuba.

2° Un terrain en nature de pré et plantage, contenant environ 7 ouvriers, situé au Loclat, limité de vent par M. le colonel de Meuron et M. d'Ivernois, d'uberre par M. de Pourtalès-Sandoz, Mad. de Gélieu et autres; de bise par Mad. veuve Mouchet, et de joran par des vignes à divers.

Pour des renseignements, s'adresser à Ch. Colomb, notaire, à Neuchâtel.

13 Le mardi 27 février 1866, à 3 heures, en l'étude de M. H. Jacottet, avocat et notaire, à Neuchâtel, il sera procédé à la vente aux enchères d'une petite propriété, située aux Parcs, n° 19, territoire de cette ville, consistant: 1° en une maison d'habitation, composée de 4 chambres avec cuisine et dépendances; 2° en un terrain en nature de jardin, verger et vigne; le tout de la contenance de 6 ½ ouvriers. Cette propriété jouit d'une vue très-étendue sur le lac, d'une fontaine et de divers autres agréments. On peut entrer immédiatement en possession. Pour voir l'immeuble, s'adresser à la propriétaire, Mme Decreuse née André, dans la maison même, et pour les conditions, au notaire.

Vignes à vendre, à Corcelles.

Le samedi 17 février 1866, dès 6 h. du soir, on vendra par voie de minute dans l'hôtel de la Fleur-de-Lys, à Corcelles:

a) **Pour Mme veuve de Benoit Clerc.**

1. **Une vigne aux Grands ordons,** rière Auvernier, d'environ 7 ouvriers, divisée en plusieurs parcelles, limitée en vent par Mlle Sunier et M. Lambelet, en joran et en bise par M. Colin-Vaucher, et en uberre par M. Lambelet.

2. **Un verger à l'Homme-Mort,** rière Corcelles et Cormondrèche, d'environ 3 ouvriers, limité en vent et en bise par David-Henri Frochet, en joran par David-Henri Vaucher, et en uberre par Mlle Glaubrecht.

b) **Pour Mme Bourquin-Descœudres.**

4. **A Cudeau,** même territoire, une vigne d'environ 4 ouvriers, limitée en bise par le sentier, en joran par le chemin de fer, et en uberre par Henri Debrot.

4° **A Cudeau,** même territoire, une vigne d'environ 1 ouvrier, limitée en bise par le sentier public, en joran par veuve d'Henri Chables et en uberre par le chemin de fer.

c) **Pour le citoyen Ch.-Fréd.-Bourquin.**

5° Un champ situé lieu dit **aux Nods**, rière Corcelles et Cormondrèche, contenant environ 1 ¼ pose, joûte de vent et uberre des chemins, et de joran et vent V. Colin-Vaucher.

6° Un dit situé à **l'Homme-mort,** même territoire, contenant environ 2 poses, joûte de vent l'hoirie Bulard, de bise demoiselles Bourquin, de joran Ch.-H. Philippin et d'uberre Mme Colin-Py.

15. Aucun enchérisseur ne s'étant présenté à l'audience du juge de paix du cercle de Boudry, du 23 janvier courant, pour les immeubles ci-après désignés qui avaient été exposés en enchères publiques ensuite d'un jugement d'expropriation rendu par le tribunal civil du district de Boudry, le 15 novembre 1865, le juge a fixé une nouvelle enchère des dits immeubles au mardi 6 mars prochain. En conséquence, il sera procédé par le juge de paix de Boudry, siégeant au lieu ordinaire de ses séances dans l'hôtel-de-ville du dit lieu, le mardi 6 mars prochain, à 10 heures du matin, à la vente par voie d'enchères publiques des immeubles dont il s'agit, appartenant au citoyen Louis-Théophile Fauconnet, horloger, à Cortaillod, savoir.

1° Une propriété située sur la place du village de Cortaillod, consistant en une maison assurée sous n° 42, ayant rez-de-chaussée et un étage sur le devant, deux étages au midi, renfermant habitations, cave, grange, écurie, fenil et dépendances, et un jardin au midi, contenant ce qui y est, séparé de la maison par un sentier public, le tout joûtant de vent Henri-Louis Otz, notaire; de bise, David-Louis Pochon; de joran, la rue publique, et d'uberre Henri-Louis Otz et David-Louis Pochon. On comprendra dans la vente de cet immeuble, le pressoir et les meubles de cave qui se trouvent dans cette maison et qui consistent en sept laigres de 6000, 4200, 2700, 1300, 1100, 800 et 400 pots fédéraux.

2° Un champ situé à **Levraz,** territoire de Cortaillod, contenant environ 100 perches fédérales (2 ½ émines), joûtant de vent les hoirs de François Gascard, de joran Henri Moulin et autres, de bise les hoirs de Charles-Frédéric Thorens, et d'uberre Louis Mentha-Vouga et autres.

3° Un plantage situé sur les **Joyeuses,** même territoire, contenant environ 75 perches fédérales (2 émines); joûtant de bise Constant Perret, de vent Edouard Henry, de joran Auguste Porret et d'uberre Mathias Probst.

4° Une vigne aux **Joyeuses,** aussi près de Cortaillod, contenant 44 perches, 98 pieds; joûtant de vent un sentier, de bise et uberre Marguerite veuve Henry née Vouga, et de joran Jean-Jaques Henry-Metzner.

Les conditions de vente seront lues avant l'enchère.

Donné pour être publié par trois insertions dans la Feuille d'avis de Neuchâtel.

Boudry, le 30 janvier 1866.

Le greffier de paix,
NEUKOMM.

16. On offre à vendre une maison située à Coffrane, dans une belle exposition, renfermant deux logements bien éclairés, propres pour des horlogers, avec bonne cave voûtée et partie rurale comprenant grange, écurie, remise et fenil nécessaire pour serrer foin et graine, avec jardin et terrain y contigu. S'adr. à Augustine veuve de D. H. Perregaux, au dit Coffrane.

17. On offre à vendre ou à louer, pour la St-Georges ou pour de suite si on le désire, une petite maison située à Chez-le-Bart, ayant trois chambres, cuisine, galetas, une grande cave voûtée et une petite, plus un jardin attenant. Pour voir l'immeuble, s'adresser à M. Aug. Rougemont à Chez-le-Bart.

A VENDRE.

MEUBLES NEUFS.

A vendre deux bois de canapé, l'un en sapin, l'autre en noyer; un secrétaire neuf, en noyer, un bois-de-lit en sapin, pour une personne, six chaises en jonc. Le tout à des prix très-avantageux. S'adr. à Isaac Picard, rue du Neubourg, n° 34.

Gypse blanc, à semer.

Prix par wagon complet, en sacs, à rendre franco en bon état ou à payer. Vente au comptant, à Gorgier, Bevaix, Boudry et Colombier, le quintal, fr. 1»15
à Neuchâtel et St-Blaise, » » 1»20
franco en gare en wagon. S'adr. à M. H. Pilicier, à Yverdon.

20. A vendre, un **petit pressoir** ancien système, dit casse-noisette, de la contenance de 8 à 10 gerles, et quelques mille chapons bon plant, provenant des vignes de M. Bovet de Muralt. S'adr. à Samuel Pelet à Bôle.

Vente au profit de l'École des Bercles.

La vente annoncée en faveur de l'école enfantine des Bercles, est fixée au jeudi 22 février courant. Elle aura lieu au 1er étage de la maison Montmollin, place du Marché n° 8, et commencera à 10 heures.

Les dons de tous genres destinés à cette œuvre sont toujours reçus avec reconnaissance aux adresses déjà indiquées.

Liquidation de cigares.

A vendre, à des prix très avantageux, un assortiment de **cigares Grandson,** provenant des meilleures qualités de la fabrique de feu M. Masson. S'adr. au concierge du château de Grandson.

Thé suisse

de Ch. BERTHOLET fils, pharmacien,
à Grandson.

Ce thé pectoral, adoucissant et légèrement tonique, s'emploie avec beaucoup de succès dans la guérison des rhumes, catarrhes et affections de poitrine. Il est d'un goût très-agréable et remplace avec avantage le thé de Chine et le café. Dépôts: à Neuchâtel, chez M. Baillet, pharmacien; à Colombier, pharmacie Chable.

CHERVET, TANNEUR,

à Praz (Vully), avise le public que l'on pourra s'assortir chaque jeudi, dès le 22 courant, en cuir battu et non battu, veau ciré, veau rouge, empègnes, tiges, avant-pieds, doublures de toutes couleurs, etc., dans le magasin rue de Flandres n° 2, à Neuchâtel. — Il cédera ses marchandises à des prix raisonnables, attendu qu'il les fabrique lui-même.

Au même magasin, on achète les **peaux de veaux** et les **cuirs verts.**

25. A vendre, pour cause de départ, deux bois de lits dont l'un avec paillasse à ressorts, une belle commode, une table à ouvrage, un canapé, six chaises en paille. S'ad. chez M. Auguste Rey, à Boudry.

26. A vendre encore quelques mille poudrettes de deux ans, à un prix raisonnable, chez Auguste Galland-Engel, vigneron, à Auvernier.

Librairie de J. Sandoz

rue de l'Hôpital, 12.

NOUVEAUTÉS LITTÉRAIRES.

Camille, par l'auteur des *Horizons prochains,* fr. 3.
Melbourne, par Elisabeth Wetherell; trad. de l'anglais; 2 vol. fr. 5.
La maison forestière, par Erckmann Chatrian, fr. 3.
Nouveaux lundis, par C.-A. Sainte-Beuve; tome 5e, fr 3.
Quatre femmes au temps de la révolution, par l'auteur des *Souvenirs de Mme Récamier,* fr. 3»50.
L'Exposition universelle de 1867. Guide de l'exposant et du visiteur; avec plan et vue, fr. 1.
La petite maison d'Allington, par A. Trollope; trad. de l'anglais, 2 vol. fr. 7.
Les Etats-Unis pendant la guerre, par Aug Laugel, fr. 3»50.
Prières chrétiennes à l'usage du culte de famille, par H. Vaucher, fr. 2.
A mes petits voisins, poésies pour les enfants, par Paul Privat, 75 cent.
Un capucin devant la bible, par D. de Robert, 75 cent.
L'heure paisible, ou Communion avec Dieu, par A. Phelps, fr. 1»50.

☞ A vendre, des livres de médecine, de chimie et d'alchimie, des outils et des vases en verre, dans lesquels on peut distiller et mélanger les choses les plus dangereuses sans s'empoisonner. S'adr. franco, à M. Bouvier-Kistler, à Arberg,

Au magasin Borel-Wittnauer

Punch Grassot: une infusion de thé ou d'eau chaude, fait un punch délicieux; il se prend aussi à froid comme liqueur.

Vin de Champagne véritable, en bouteille et demi-bouteille.

Vermouth de Turin, anisette de Bordeaux, curaçao, cognac et languedoc véritable.

Vin du midi: Xérès, Frontignan, Madère, Malaga, Marsala et vin de Bordeaux de plusieurs espèces; ainsi que des vins du pays, rouges et blancs en bouteilles.

Il vient de recevoir un nouvel envoi de harengs.

AU MAGASIN DU FAUBOURG

CHEZ T. BOSSON.

Vient de recevoir des dattes, au détail, vermouth de Turin 1re qualité, choucroûte de Strasbourg, à 25 cent. et 20 c., par 10 livres.

LIQUIDATION DE CHAUSSURES

Pour cause de décès, au rez-de-chaussée du n° 4, rue du Château, on trouvera encore un assortiment de chaussures en tous genres, à prix réduits.

Librairie J. Gerster.

La maison forestière, par Erkmann Chatrian; 1 vol. in-12, fr. 3
Causeries scientifiques, par Parville; tome 5, in-12, fr. 3»50.
L'année scientifique, par Deherain, 1866, fr. 3»50.
Plumes à écrire, en composition de zinc, de la fabrique de S. Rœder, à Berlin. Ces plumes offrent l'avantage de ne point s'oxider au contact de l'encre. On peut se procurer un assortiment d'une demi douzaine de becs de différentes sortes, au prix de 25 cent.; chacun pourra de cette façon choisir l'espèce qui lui conviendra le mieux. Chaque boîte, composée de 144 becs, coûte fr. 3»50.

☞ A vendre, le matériel complet et encore neuf d'une **scierie de marbre** composée de quatre cadres. S'adr. chez J. A. Delisle, fils, place Pépinet, à Lausanne.

34. H. Zwahlen à Monruz, offre à vendre de beaux cerisiers haute tige d'espèce variée, des rosiers remontants, des pommiers nains pour espaliers et pyramide, et encore quelques capotes de beau miel.

ESPRIT COURONNÉ

DU DOCTEUR L. BÉRINGUIER.

(Quintessence d'Eau de Cologne).

Un flacon original, fr. 1»75 cent.

Cet esprit est d'une qualité extrêmement fine et délicieuse; c'est non seulement une eau de senteur admirable et une eau cosmétique précieuse, mais en même temps un moyen médicamenteux excellent qui rafraîchit et corrobore les esprits vitaux.

HUILE DE RACINES D'HERBES

DU Dr LÉOPOLD BÉRINGUIER.

(Flacon suffisant à un long usage fr. 1»25 cent.)

Cette huile, composée des meilleurs ingrédients végétaux, conserve, régénère, embellit et la barbe et les cheveux, et empêche la formation si désagréable des écailles et des dartres.

MIXTION VÉGÉTALE BRÉVETÉE.

Teinture par excellence du **Dr Béringuier**

nécessaire complet à fr. 11»25 c.

Pour teindre instantanément en toutes nuances les cheveux, et la barbe sans tacher la peau et sans odeur; cette teinture est supérieure à toutes celles employées jusqu'à ce jour.

☞ Ces cosmétiques se vendent aux prix originaux véritables.

A **Neuchâtel** *uniquement* chez M. **Ch. Lichtenhahn.**

36. A vendre, 1° une scie à charriot, de 22 pieds de long, solide et comme neuve, avec tous les ustensiles. 2° Une presse à macaronis, système moderne, ayant peu servi, pouvant fabriquer 50 livres par heure. Ces machines sont toutes montées; on peut les voir fonctionner. S'adr. au bureau d'avis.

37. A vendre, douze **ruches d'abeilles** bien conditionnées, ensemble ou séparément. S'adr. n° 5, à Serrières.

REPAS. Le soussigné a l'honneur d'informer le public de la ville et du dehors, que les amateurs trouveront dans son établissement une cuisine excellente et bien soignée, suivant le goût des amateurs. Soupers et dîners de sociétés et à la carte. S'adr. au restaurant de Fahys, n° 1, au-dessus de la gare.

Ch. ZIMMERMANN,
ancien chef de cuisine.

ON DEMANDE A ACHETER.

39. On demande à acheter un **balancier (découpoir)** de force moyenne; adresser les offres à messieurs C.-H. Perrin et fils, à Cormondrèche.

40. On demande à acheter, un pupitre à une place, pour bureau, bien conditionné. S'adr. au bureau d'avis.

A LOUER.

41. A louer, pour la St-Jean, un appartement ayant vue sur le lac et les Alpes, composé de trois chambres, cuisine, cave, galetas et chambre à serrer. S'adr. à François Berthoud, à Port-Roulant, n° 5, près Neuchâtel.

42. A louer, de suite ou pour la St-Jean prochaine, 3 beaux logements presque neufs, de 4 à 5 pièces, à proximité de la gare, et jouissant d'une vue magnifique sur le lac et les Alpes. S'adr. à la fabrique de chapeaux de paille de A. Jeanneret et Comp., faubourg de la Gare, n° 5.

43. A louer, pour la St-Jean ou dès les premiers jours de juin, un appartement de cinq chambres avec dépendances et deux cabinets, rue du Môle, n° 3. S'adr. au bureau d'avis.

44. Deux dames, d'un certain âge, qui aimeraient à vivre à la campagne tout en étant rapprochées de la ville de Neuchâtel, trouveraient logement et pension confortables, avec agréments de verger, dans la propriété de feu M. Sandoz-Houriet, à Corcelles, lieu très-voisin de deux gares de chemins de fer. S'adr. à Mlle Emma Sandoz au dit Corcelles, et comme référence, à M. le pasteur Wittnauer, au même lieu.

45 A louer, dès la St-Georges, un logement de deux chambres, cuisine, chambre à serrer et portion de galetas, cave, plus un petit jardin attenant à la maison. S'adr. à Mad. veuve Eléonore Perregaux, à Montmollin.

---

23 *FEUILLETON.*

CLÉMENCE OGÉ

PAR

ERNEST SERRET.

XIII

Pertes d'argent.

Jules resta dix jours à Paris. Il revint deux fois dans la rue Saint-Louis et toujours le soir, à l'heure où il était certain de rencontrer Clémence. Ces deux visites se passèrent à peu de chose près comme la première, si ce n'est pourtant que l'étrange embarras qu'il avait éprouvé ne se renouvela point. Au contraire, il se trouvait plus à son aise dans la petite salle de Mme Ogé que dans les vastes salons des restaurants et des cafés. Il avait le culte de la province et n'était frappé que des désagréments de la capitale où je ne sais quel mystérieux prétexte le retenait. Mais alors pourquoi ne vint-il pas plus souvent voir ces dames? C'est que le Marais était bien loin de l'hôtel où il était descendu, et que des affaires sérieuses l'empêchaient sans doute d'obéir à l'aimant qui l'attirait. Auguste eut l'attention délicate d'insinuer à sa sœur que ces affaires sérieuses concernaient une fort jolie personne qu'il avait présentée lui-même à son ami.

La pauvre Clémence, qui s'efforçait encore de lutter contre l'évidence, sentit à cette révélation qu'elle n'avait pas su jusque-là ce que c'était que de souffrir. La jalousie lui enfonça et lui retourna son fer rouge dans le cœur. Il fallut se contraindre, ne faire semblant de rien, réprimer les larmes et les cris qui l'auraient soulagée. Elle fit plus, elle voulut pénétrer jusqu'au fond de cet enfer, elle interrogea adroitement sa mère, elle amena elle-même la causerie de la veillée sur un sujet qui lui répugnait. Mme Ogé, toujours empressée à justifier son fils par l'exemple des autres, ne se fit pas prier pour donner à mots couverts certaines explications. Elle se lança même dans des considérations générales qu'elle résuma par ce proverbe à l'usage des mères indulgentes: il faut que jeunesse se passe. Clémence, dans son innocence virginale, se reprocha jusqu'aux mouvements d'indignation qu'elle avait ressentis; elle crut que les choses devaient aller ainsi, elle déposa sa colère et ne garda que sa souffrance. Seule avec elle-même dans sa petite chambre, pendant une nuit pleine de sanglots, elle en vint à faire retomber sur elle la faute de l'infidélité de Jules. Elle ne put admettre qu'il ne l'aimait plus. Elle préféra adopter les raisons que lui avait alléguées sa mère. Elle se persuada que le cœur des hommes était autre que le cœur des femmes, que ce qui était une loi sacrée pour celles-ci n'en était pas une pour ceux-là.

Aussi, quand Jules vint leur faire ses adieux et leur annoncer qu'il partait le lendemain, elle ne lui témoigna aucune froideur. Elle remarqua qu'il était plus pâle qu'à l'ordinaire; mais cette paleur n'était pas sans charme et corrigeait ce que sa physionomie avait d'un peu dur dans l'expression. Jamais il ne lui avait paru plus beau. Singulier résultat d'une nuit d'insomnie! Il leur dit qu'il était déjà las de Paris et qu'il s'en retournait à C*** avec joie, mais qu'il s'en irait avec bien plus de joie encore, si, au lieu de les quitter, il pouvait les retrouver comme autrefois dans sa ville natale. Il demanda alors à Mme Ogé la permission de l'embrasser, et, quand il réclama la même faveur de Clémence, les joues chastes de la jeune fille volèrent au-devant de son baiser. Ce fut lui qui rougit et qui osa à peine y poser ses lèvres souillées. Pourquoi donc ce baiser si vite accordé et goûté à peine fut-il le plus cher souvenir qu'il rapporta de son voyage? Pourquoi cette volupté pure effaça-t-elle en lui l'impression d'autres voluptés? Pourquoi rêva-t-il pendant toute la route à cette Clémence pour laquelle il croyait n'avoir plus qu'une affection de frère? Les sens se taisaient, le cœur lui faisait entendre pour la seconde fois ses hymnes magnifiques. Mais l'écouterait-il, ou lui imposerait-il silence comme il l'avait déjà fait? Quant à Clémence, elle devina ce qui s'était passé dans le cœur du jeune homme, et elle garda précieusement ce baiser comme une promesse et comme un gage.

Cependant les jours, les semaines, les mois se passèrent sans apporter aucun changement dans la situation commune. Auguste reçut bien quelques lettres de Jules, lettres bizarres où on lui conseillait la modération dans un style assez brutal, mais il ne jugea point à propos de les communiquer à sa sœur. Clémence continua son humble et pénible tâche, acceptant toutes les leçons qu'on lui proposait, ne se plaignant jamais, ne reculant jamais devant la distance. Toutes ses journées étaient remplies; elle donnait jusqu'à huit leçons par jour, et le soir elle était trop fatiguée pour se creuser la tête et s'égarer tout éveillée dans des rêves d'avenir. Elle se couchait et s'endormait vite en pensant à Jules et en espérant, sans même se rendre compte de son vague espoir; car c'est encore là un des bons résultats d'une vie laborieuse: nous n'avons pas le temps de nous tourmenter et nous avançons toujours, confiants dans notre étoile qui nous paraîtrait bien pâle si nous avions le loisir de la contempler.

Clémence avait, du reste, un dédommagement d'une autre espèce: elle se réjouissait d'améliorer par son travail la position de sa mère, s'étonnant seulement de voir que, plus elle gagnait, plus Mme Ogé se montrait avide d'économie et restreignait les dépenses du ménage. C'était au point que Clémence était obligée de s'y prendre à trois ou quatre fois pour obtenir le prix d'une paire de gants ou d'une chaussure nouvelle. Elle aurait pu demander pourtant où passait cet argent qu'elle apportait à la fin de chaque mois; mais elle n'eût point osé faire une pareille question, et Mme Ogé eût craint de lui avouer qu'elle en remettait à Auguste la plus grande partie et ne se réservait que ce qui leur était strictement nécessaire. Auguste lui avait persuadé qu'il faisait valoir toutes ces petites sommes au profit de sa sœur, et souvent il arrachait à la pauvre femme plus qu'elle ne voulait donner et la laissait dans la gêne. Mais elle s'arrangeait encore de manière à se suffire avec ce qui restait, et elle n'en admirait que davantage la sagesse et la prévoyance de son fils.

46. A louer, de suite aux Parcs, un terrain de 7 ouvriers environ en plantage et vigne. S'adr. à M. Borel-Breguet, Maujobia, n° 5.

47. A louer, des chambres meublées à des messieurs, avec la pension, au 1r étage n° 12, rue du Coq-d'Inde.

48. On offre à louer pour le 1er mars, une belle chambre meublée ayant vue sur la rue de l'Orangerie. S'adr. maison n° 2, ruelle Dupeyrou.

49. On offre à louer, au mois ou à l'année, et pour entrer en jouissance dès le 10 mai prochain, un appartement composé de trois belles chambres, d'une galerie fermée servant de chambre à manger, chambre de domestique, cuisine avec un beau potager et ses accessoires, cave, caveau, bûcher et autres dépendances commodes. On pourrait y joindre une portion de jardin et de verger. La maison, indépendante de tous côtés, jouit d'une vue étendue et variée, dans une des plus belles positions du vignoble, à proximité de Boudry, Cortaillod, Colombier et des bains de Chanélaz qui sont à cinq minutes de distance. S'adr., pour voir le logement et connaître le prix, à Mad. veuve Verdan-Steinlen, aux Petites-Isles près Boudry, jusqu'à la fin de mars.

50. A louer, pour de suite, deux chambres dont une avec un petit fourneau, situées au 4me étage, rue du Temple-neuf, n° 18. S'adr. au premier.

51. A louer, au Tertre, n° 8, au second, une chambre meublée.

52. Pour la St-Jean, on demande pour la France une bonne domestique forte et robuste, de 25 à 26 ans, pour tout faire et qui soit surtout cuisinière. Se présenter avec de très-bons certificats, chez Mad. Jeklin, Vieux-Châtel, 7, 2me étage.

53. A louer, dès St-Jean de l'année courante, les deux petits bâtiments, dépendances de la maison n° 18, au faubourg, aujourd'hui occupés par M. Sennwald, voiturier.

Les propriétaires actuels de cet immeuble consentiraient à changer la destination des deux bâtiments dont il est question et même à les convertir en bureaux, magasins, etc. etc., s'il se présentait des amateurs avec lesquels ils pourraient traiter pour un bail à long terme. S'adr. au concierge de la Société du Jardin, faubourg n° 18.

54. A louer pour la St-Jean, le 3me étage de la maison de M. Edouard Breguet, rue de l'Hôpital n° 19. S'adr. à M. Louis Favarger, secrétaire de la Chambre de Charité.

55. A louer, au rez-de-chaussée de la maison n° 5, rue du Pommier, un local qui pourrait être disposé en magasin, bureau ou atelier. On pourrait y joindre, si on le désirait, une vaste cave voûtée. S'adr. au 2me étage, n° 54, faubourg de l'Hôpital.

On était au milieu de l'été. Auguste avait passé le mois de juillet aux environs de Vichy dans le château de son ami M. de Pommeraye, du moins selon ce qu'il avait dit à sa mère. En réalité, il avait été à Vichy mener, en hôtel garni, la vie de grand seigneur et jouir de la douce satisfaction de se faire appeler le baron Ogé. Il souffrait depuis longtemps de se nommer Ogé tout court. M. de Pommeraye, qui s'appelait Denis du nom de son père, l'en avait raillé avec une grâce charmante, et Auguste avait fini par découvrir en consultant des papiers de famille, qu'il descendait d'un illustre et puissant baron du moyen âge. S'étant haussé de cette manière au niveau de ses relations aristocratiques, il devint l'inséparable de M. de Pommeraye qui daigna l'associer à toutes ses entreprises et qui eut même la bonté de lever les derniers scrupules de sa conscience aux abois. Les deux aimables lions devaient se remettre en route sous peu de jours pour se rendre à Bade, où ils se proposaient de tenter les chances du tapis vert et de réaliser d'énormes bénéfices. M. de Pommeraye répondait de tout. Mais un incident imprévu vint mettre obstacle à leur départ et découvrit tout à coup le gouffre qu'Auguste se creusait à lui-même depuis deux ans.

(A suivre).

56. Une belle chambre meublée, au premier étage et au centre de la ville, pour un ou deux messieurs. Le bureau d'avis indiquera.

ON DEMANDE A LOUER.

57. Une personne d'un certain âge et très-soigneuse, demande à louer, le plus tôt possible, une chambre se chauffant, et avec cheminée ou portion de cuisine. S'adr. à M. H. Schelling, rue Fleury.

58. On demande pour la St-Jean, un logement de 3 à 4 chambres, avec dépendances et exposé au levant, si possible sur la route de la gare ou à proximité. S'adr. au bureau de la feuille, qui indiquera.

59. On demande à louer pour la St-Jean et si possible au faubourg, un logement de quatre à six pièces, ayant la jouissance d'un jardin ou d'une cour exposés au soleil. S'adr. à Mad. Junod-Perret, rue de l'Industrie 4.

60. On demande à louer au centre de la ville pour le 1er avril prochain, une grande chambre ou deux petites à un rez-de-chaussée ou 1er étage, pour servir de bureau. Adresser les offres par la poste sous les initiales A. Z., n° 4, Neuchâtel.

OFFRES DE SERVICES.

61. Une personne d'âge mûr, parlant les deux langues, et qui doit entrer dans une place à Neuchâtel à la St-Jean, désire trouver d'ici là de l'occupation comme bonne, garde-malade ou femme de chambre. Elle connaît bien tous les ouvrages du couture, et peut fournir d'excellentes recommandations. S'adr. à Mme Schauss, orphelinat du Prébarreau.

62. Une jeune fille parlant allemand et français, désire se placer de suite pour faire un petit ménage. Le bureau d'avis indiquera.

63. Une Lucernoise, âgée de 21 ans, porteuse de bons certificats, aimerait se replacer le plus vite possible; elle sait faire une bonne cuisine. S'adr. au bureau d'avis.

64. Une jeune fille, qui désire apprendre le français, cherche une place dans un hôtel recommandable; elle regarde plus au traitement qu'au salaire. S'adr. au bureau du journal.

65. Une domestique allemande, qui sait bien cuire et faire les autres travaux du ménage, désire une place de femme-de-chambre ou pour le service d'une petite famille. S'adr. chez M. Senn, ruelle Breton, 4.

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

66. On demande, pour de suite, une bonne domestique connaissant bien la cuisine et le service. S'adr. au bureau d'avis.

67. On demande une servante pour le premier mars. S'adr. à S. Hess, Maladière, n° 24.

68. On demande pour l'Allemagne, pour le 1r avril, une jeune fille de 18 à 20 ans, sachant coudre et repasser, et en état de soigner un enfant de 4 ans. S'adr. rue du Neubourg n° 15.

69. On demande, pour de suite, une servante parlant français, sachant faire une bonne cuisine et diriger un petit ménage; inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adr. au bureau d'avis.

70. On demande une personne de toute confiance dans l'âge de 30 à 40 ans, pour faire le ménage d'une dame seule. Il est inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adr. au bureau d'avis.

71. On demande, pour une cure de la campagne, une bonne domestique, parlant français, sachant faire une cuisine ordinaire et porteuse de bonnes recommandations. Elle pourrait entrer de suite. S'adr. rue du Temple-Neuf, 3.

72. On demande pour le 1er mars prochain une fille propre, sachant cuire. Inutile de se présenter sans de bons certificats. S'adr. rue du Temple-Neuf n° 20, 1er étage.

73. On demande, pour le 1er avril, un domestique ayant de bonnes mœurs, qui sache soigner la vigne et du bétail. S'adr. à M. Adolphe de Pury, rue de l'Hôpital, n° 9.

OBJETS PERDUS ou TROUVÉS.

74. Trouvé, dimanche passé, quelques pièces d'or que l'on peut réclamer, contre les frais du présent avis, chez A. Belenot, serrurier, rue St-Maurice, n° 13.

75. On a perdu jeudi, dans la ville, un mouchoir de poche batiste, marqué de deux lettres brodées. Le rapporter au bureau d'avis, qui indiquera.

20 FR. DE RÉCOMPENSE.

Le mardi 13 février, il a été volé dans la maison du citoyen Æbi, à Auvernier, deux filets neufs marqués à feu D. M. et un J. ÆBI. La personne qui pourra donner des renseignements propres à faire retrouver ces filets, recevra la récompense ci-haut indiquée. Dans la même journée, on a également volé au même réclamant, 75 hameçons doubles. Les indications utiles pour les retrouver que l'on pourrait donner au cit. Æbi, à Auvernier, seront récompensées.

77. Dans la soirée du 2 courant, on a perdu un bayadère en laine chiné bleu, depuis la poste au bas des Terreaux; la personne qui l'a trouvé est priée de le remettre aux Terreaux 7, plain-pied à droite, contre récompense.

78. Il a été oublié, dans un magasin de la ville, une **canne** à double poignée en imitation ambre. La remettre, contre récompense, au bureau d'avis.

79. Perdu, en ville, une **clef de montre** en or avec médaillon en cheveux. Les remettre au bureau d'avis, contre récompense.

AVIS DIVERS.

80. On demande à emprunter, sous bonnes garanties hypothécaires et autres, une somme de **quatre mille francs.** S'adr. à l'étude de MM. Forestier et Guye, rue du Musée n° 4, à Neuchâtel.

Abonnement de lecture.

La Société des livres religieux informe le public qu'elle continue à enrichir sa bibliothèque de toutes les **publications nouvelles** qu'elle juge propres à intéresser et à édifier. — On peut se procurer **gratuitement** auprès du dépositaire le catalogue de la bibliothèque. Ceux qui le parcourront, se convaincront aisément que, malgré le très-grand nombre des ouvrages qu'il contient, tous peuvent être mis sans le moindre danger dans les mains de chacun, même des enfants.

Le prix de l'abonnement est de 5 francs par an et de fr. 2»75 pour six mois.

La bibliothèque se trouve dans la maison Neuve, à côté du bureau de mendicité; elle est ouverte tous les jours de midi à deux heures.

On y trouve également un assortiment de traités choisis pour adultes et pour enfants, dans les prix de 4 à 5 francs le cent.

Assurance mutuelle

de pensions viagères.

Les convocations pour l'assemblée générale du 25 courant sont à la disposition des sociétaires chez les agents de la Société.

Mise au concours.

Les personnes qui seraient disposées à entreprendre la fourniture et les travaux de pierre de taille et de maçonnerie pour la maison d'école de Savagnier, pourront du 22 février au 1er mars, prendre connaissance du plan et des cahiers des charges à la maison de Commune du Grand-Savagnier, et envoyer pour cette époque leurs soumissions cachetées au citoyen A.-H. Vuilliomenet, président de la commission de bâtisse.

Savagnier, le 14 février 1866.

Au nom de la Commission,
Le Secrétaire, H. VUILLIOMENET, inst.

84. Une honorable famille de la Suisse allemande désire placer à Neuchâtel, dans une maison particulière et une famille respectable, un fils âgé de 17 ans. Adresser les offres avec prix, pour pension et logement, sous les initiales G. W., au bureau de cette feuille.

☛ **Le poste de boulanger** à la Société par actions de Dombresson, étant vacant, les ouvriers célibataires qualifiés pour remplir ce poste, sont invités à s'annoncer, d'ici au 5 mars, à M. Frédéric Sandoz-Quinche, président de la Société; inutile de se présenter sans être pourvu de bons certificats.

Danse publique, dimanche 18 février, au restaurant de M. Russ, à Fahy, derrière le Mail. Bonne musique de la ville.

Bal public, dans la grande salle de MM. Schwob, au Landeron, dimanche et lundi, 18 et 19 courant. Bonne musique.

Banque cantonale neuchâteloise.

Le dividende de l'exercice 1865 est fixé à fr. 20. Il est payable dès ce jour à la Caisse de la Banque, à Neuchâtel, et aux caisses des agents dans le canton, sur la remise du coupon n° 11, accompagné d'un bordereau.

Neuchâtel, le 14 février 1866.

La direction.

☛ **Le département militaire** invite les recrues de l'année 1846 qui désireraient entrer dans l'une des différentes armes comme **infirmiers, fraters, tambours, trompettes de carabiniers** ou **de chasseurs, armuriers** ou **mécaniciens, sapeurs** (charpentiers) et **selliers,** à s'annoncer au susdit département d'ici au 15 mars prochain.

Neuchâtel, le 14 février 1866.

Département militaire.

CERCLE DES TRAVAILLEURS.

Assemblée générale, vendredi 23 février à 8 heures du soir.

ORDRE DU JOUR:

Reddition des comptes.
Renouvellement du Comité.

SOIRÉE PUBLIQUE

POUR JEUNES GENS,

jeudi 22 février à 8 1/2 heures,

au local de l'Union chrétienne, escalier du Château, n° 14.

Les adversaires du Christianisme dans les temps anciens et dans les temps modernes,

par M. Narbel, ministre.

SOCIÉTÉ D'UTILITE PUBLIQUE.

Séance de samedi 17 février, à 8 h. du soir.

Des nouvelles recherches dans l'acoustique,

par M. le prof. Kopp.

SOCIÉTÉ DE MUSIQUE

3me CONCERT

samedi 24 fév. à 7 1/2 h. du soir.

Théâtre de Neuchâtel.

Mardi 20 février 1866.

30 ANS

OU LA VIE D'UN JOUEUR

Drame en trois époques, cinq actes et six tableaux de V. DUCANGE.

LA MAITRESSE DE LANGUES

Vaudeville en un acte.

Les bureaux s'ouvriront à 7 heures; on commencera à 7 1/2 heures précises.

95. Une demoiselle qui a séjourné bien des années en Angleterre et en Amérique en qualité d'institutrice, aimerait donner des leçons d'anglais. S'adr. à Mlle Kupfer, faubourg du Lac, 3, 3me étage.

Gande salle des concerts de Neuchâtel.

Lundi 19 février à 7 heures.

Une seule et brillante représentation

artistique fantastique et magique

donnée par le professeur de Paris, GROS.

Outre les expériences les plus surprenantes et les plus amusantes, il exécutera celle d'un enfant suspendu par un cheveu, expérience réelle et des plus extraordinaire, exécutée à Paris en présence de la cour impériale. Pendant la soirée, cadeaux aux dames, aux messieurs et aux enfants. Grandes surprises. Prix ordinaires.

On trouve des billets à l'avance aux magasins de musique de Mmes Lehmann et Lanson.

☛ L'association Chollet et Devevey, négociants en fromage à Estavayer-le-Lac, prévient l'honorable public que jamais Charles Reuter n'a été mandataire de cette maison pour percevoir de l'argent, et que toute somme qui lui a été livrée est regardée comme non avenue.

CHOLLET et DEVEVEY.

FABRIQUE DE RÉGISTRES

Bourquin-Descœudres et Comp.,

Neuchâtel.

Deux bons ouvriers et deux apprentis trouveraient immédiatement de l'occupation.

Cours de peinture en 3 à 4 séances de 2 heures chacune. Succès infaillible pour dames, jeunes demoiselles et messieurs, même sans connaissance préalable du dessin, pour apprendre la peinture sur porcelaine, verre, marbre, bois, papier, velours etc. Les couleurs particulières employées pour cette peinture — *ne pas confondre* avec la décalcomanie — rendent la cuisson des porcelaines peintes inutile. Pour voir les modèles et connaître les témoignages reçus de toutes parts on est prié de s'adresser à M. le professeur Michelis de Berlin, à l'hôtel des Alpes, dimanche et lundi 18 et 19 courant, de 11 à 4 heures.

PENSIONNAT
de jeunes demoiselles.

Dirigé par M. le pasteur **Widmann**, *à la cure de Liestal.*

(Bâle-Campagne).

Le nombre des pensionnaires étant très-limité dans cet établissement, les élèves y jouissent de tous les avantages d'une vie de famille. On leur enseigne le bon allemand et tout ce qu'exige l'instruction d'une demoiselle bien élevée. Les jeunes personnes qui sont confiées aux soins de la famille Widmann, y trouveront surtout une bonne occasion d'apprendre la musique et de se perfectionner dans cet art. Mme et Mlle Widmann, musiciennes distinguées, se chargent elles-mêmes des leçons des élèves. Il y aura une place vacante pour le commencement d'avril et deux pour le commencement de mai prochain.

S'adresser pour des renseignement ultérieurs, directement à M. le pasteur Widmann, ou à M. Henri Monnier, marchand de fournitures, à la Chaux-de-Fonds.

LA CAISSE DES RENTES SUISSE

fondée à Zurich sous la surveillance de délégués des gouvernements suisses, et avec une **garantie** réelle de 15,000,000 de francs, versée par le Crédit Suisse de Zurich, contracte

des assurances sur la vie
ET DES RENTES VIAGÈRES.

Près de 7500 personnes y sont déjà intéressées pour une somme capitale de 30,000,000 de francs. Son fonds capital s'élève à plus de fr. 3,000,000. Le 70 % de ses bénéfices sera **réparti** aux assurés à teneur des statuts.

Pour tous autres renseignements s'adresser à:

MM. Ch. Colomb, notaire à Neuchâtel;
Louis Sandoz-Bobillier à Neuchâtel;
Henri Wägeli, négt. à Chaux-de-Fonds;
Aug. Monnier, au Locle.

BANQUE DE SOLEURE.

MM. les actionnaires sont prévenus qu'ils peuvent toucher sans frais, dès le 15 février courant, le coupon de dividende pour l'exercice 1865 en fr. 28, à la Caisse de MM. Pury et Cᵉ, banquiers, à Neuchâtel et à la Chaux-de-Fonds. Des exemplaires du rapport annuel sont à leur disposition à la même adresse.

98. Deux jeunes gens allant au collége, trouveraient, avec la pension, une grande chambre meublée se chauffant. S'adr. au bureau d'avis.

Conférences publiques pour hommes.

Salle circulaire du gymnase

Lundi 19 février 1866, à 8 h. du soir.

Progrès des Russes en Asie.

par M. Charles HERZOG, prof.

L'assemblée générale des actionnaires de la société immobilière pour la classe ouvrière, est convoquée pour **mercredi 21 février courant, à 11 heures du matin**, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville de Neuchâtel. Aux termes de l'article 21 des statuts, l'assemblée générale se compose de tous les porteurs de deux actions au moins, qui auront fait le dépôt de leurs titres jusqu'au 16 février, en mains du secrétaire-caissier de la société, qui leur délivrera en échange des cartes d'admission pour l'assemblée.

ORDRE DU JOUR:

1° Rapport du Conseil d'administration;
2° Approbation des comptes;
3° Fixation du dividende de l'année 1865.

Au nom du Conseil d'administration,
Le Président,
Jämes de MEURON.
Le Secrétaire-Caissier,
JUNIER, notaire.

Le poste d'institutrice de l'école enfantine de Cortaillod est mis au concours.

Obligations; 27½ heures de leçons par semaine.

Traitement: 500 francs.

Les inscriptions sont ouvertes auprès de M. Rosselet, président de la Commission d'éducation, jusqu'au 5 mars prochain.

Cortaillod, le 13 février 1866

Le secrétaire de la Commission,
E HENRY.

La société des Eaux de Neuchâtel en Suisse, met au concours la fourniture et la pose de tuyaux en fonte de deuxième fusion, dont elle aura besoin pour l'exécution d'une canalisation d'environ 8000 mètres de longueur, comprenant des tuyaux de 22, 18 et 16 centimètres de diamètre intérieur, avec pression effective de onze atmosphères au maximum.

Les systèmes de conduites avec emploi de matières premières de longue durée pour fermeture de joints, et dilatables sans production de fuites, seront seuls admis au concours.

Le délai, pour la fourniture, est fixé du 15 mars au 15 juin 1866.

S'adresser, pour les renseignements, communication du cahier des charges et conditions, à la Société des Eaux, à Neuchâtel, qui recevra les soumissions jusqu'au 1ᵉʳ mars inclusivement.

Neuchâtel, le 31 janvier 1866.

Le Directeur technique,
G. RITTER.

ETAT CIVIL DE NEUCHATEL.

PROMESSES DE MARIAGE

Eugène Calame, horloger, du Locle, et Marie-Elisabeth Schwendimann, horlogère; les deux domiciliés à Neuchâtel.

Jean Ernst, tailleur de pierre, argovien, dom. à Neuchâtel, et Anna-Maria Meier, domiciliée à Boujean (Berne).

NAISSANCES.

8 février. Elise, à Natale Girola et à Marianne-Louise née Meister, tessinois.

9. Marceline, à Joseph Bach et à Julie née Guillod, wurtembergeois.

10. Louise, à Charles-François Gaille et à Louise-Philippine née Barbier, vaudois.

10. Marie, aux mêmes.

12. Adèle-Fanny, à Louis-Edouard Grandpierre et à Rosalie née Procureur, de Neuchâtel.

14. Un enfant du sexe féminin, né-mort à Ariste Richard et à Emma née Robert-Tissot, bernois,

DÉCÈS.

10 février. Jean-Henri, 1 mois, 19 jours, fils de Henri Jäggy et de Rose-Marie née Winkelmann, bernois.

10. Marie née Roth, 50 ans environ, épouse de Jacob Pfenninger, zurichois.

13. Samuel-Emile, 18 jours, fils de Samuel Riesen et de Henriette-Louise née Treyvaux, bernois.

13. Fernand Ador, 15 ans, 4 j., étudiant, genevois.

14. Frédéric Brechbühl, 39 ans, 2 mois, 29 jours, époux de Susette-Catherine née Pantillon, bernois.

15. Marie-Louise Herzog, 58 ans, 8 mois, 6 jours, rentière, des Ponts.

Nouvelles.

Espagne. — Dans ce pays, tout n'est pas terminé. Dans la province de Tarragone, plusieurs bandes armées, assez nombreuses, ont refusé de poser les armes et tiennent toujours la campagne.

L'agitation du peuple continue; les esprits sont vivement surexcités. Les commandants militaires n'osent pas agir à leur gré, car ils ont en général peu de foi dans la fidélité de leurs soldats.

New-York, 3 février. — Les impérialistes ont réoccupé Bagdad.

La dette fédérale a atteint deux milliards 284 millions de dollars. Elle s'est donc augmentée pendant le mois de janvier de 17 millions de dollars.

Le Canada a de nouvelles craintes relativement à une invasion des fenians.

3 février. — Le général Weitzel a désavoué la prise et le pillage de Bagdad. Il est certain que le gouvernement fédéral les désavouera également. Tous les individus impliqués dans cette affaire ont été arrêtés. Une commission a été nommée pour faire une enquête.

Le général Weitzel a ordonné l'arrestation de tous les individus armés qui se trouvent dans le Rio-Grande.

Une dépêche de la Nouvelle-Orléans renouvelle le bruit que Juarez serait arrivé dans le Texas.

Confédération suisse. — Voici, d'après la *Feuille fédérale*, l'état sommaire de la votation du 14 janvier 1866 sur la révision de la constitution fédérale.

	Pour.	*Contre.*
1. Fixation des poids et mesures par la confédération	159,202,	156,396
2. Egalité des Suisses et des citoyens naturalisés	170,032,	181,401
3. Droit de vote dans les affaires communales	157,321,	183,441
4. Impositions, etc., des citoyens établis	125,924,	189,830
5. Droit de vote dans les affaires cantonales	153,459,	165,679
6. Liberté de conscience et de culte	157,629,	160,992
7. Exclusion de certaines peines	108,364,	208,619
8. Garantie de la propriété des œuvres de littérature et d'art	137,476,	177,386
9. Interdiction des loteries	139,062,	176,788

Berne, 14 février. — Le conseil fédéral a nommé M. Brennwald, consul général de Suisse au Japon, et lui a en même temps confié le soin de faire ratifier le traité conclu entre le Japon et la Suisse par le Mikado (souverain spirituel du Japon).

M. Brennwald résidera à Yokohama.

Genève. — On s'occupe à Genève d'instruire des femmes aveugles dans le maniement des machines à coudre. L'exemple est venu de Londres, où l'entreprise a parfaitement réussi. La promptitude avec laquelle les aveugles apprennent le maniement, la dextérité avec laquelle ils se servent de ces instruments, sont vraiment étonnantes.

Neuchâtel. — Mardi dernier a eu lieu, à l'hôtel de ville, une réunion préparatoire pour arriver à la formation d'une Société industrielle et commerciale à Neuchâtel. La séance était présidée par M. Louis de Pury et l'assemblée a entendu un exposé fort développé, présenté par M. Albert Bovet, banquier en ville, sur les motifs qui rendent utile et nécessaire la formation d'une Société industrielle et commerciale à Neuchâtel.

Cet exposé passe rapidement en revue les diverses branches dans lesquelles la société pourrait déployer son activité: ainsi un conseil de prud'hommes ou d'arbitres pour juger les difficultés en affaires commerciales, afin d'éviter les longueurs souvent interminables des tribunaux; dans une autre sphère, la question des engrais, où la municipalité de Neuchâtel pourrait facilement réaliser un bénéfice de fr. 40,000 à fr. 50,000 par an, ce qui ne ferait certainement pas de peine aux contribuables; ainsi encore et surtout les moyens d'attirer et de retenir chez nous les touristes étrangers. De louables efforts et qui méritent toute espèce d'encouragement ont déjà été faits dans ce but ces derniers temps: l'hôtel Bellevue et l'hôtel de Chaumont sont d'excellents jalons. On peut attendre l'action du temps, mais on peut aussi la stimuler et voilà la tâche qui incomberait à la société. La nature a doté notre cité d'un climat sain, d'une position centrale, en face de la grande chaîne des Alpes. Par les efforts de ses enfants, notre petit pays a été gratifié d'un réseau de chemins de fer aussi complet qu'on peut le désirer et qui permet à l'étranger de faire chaque jour des promenades variées, sans grandes fatigues, et de rentrer le soir à son logis. Ce qu'il nous reste à faire, c'est la réputation de notre pays comme endroit de séjour, c'est de combattre celle que lui ont faite les guides Bædecker et autres, qui ne font que voir d'emprunt et se copient les uns les autres; c'est de provoquer l'impression d'un itinéraire illustré du touriste et de l'étranger dans notre canton, itinéraire rédigé et illustré par des Neuchâtelois.

La discussion générale étant ouverte, M. le professeur Sacc dit qu'il verrait avec plaisir que toutes les sociétés existantes à Neuchâtel, et qui dispersent leurs forces, se réunissent en un centre commun, la Société d'utilité publique, qui serait le cœur, tandis que les autres sociétés en formeraient des sections; il est persuadé qu'en travaillant avec ensemble et en réunissant toutes les forces dont on peut disposer, on arrivera beaucoup plus sûrement à des résultats. Il cite, entre autres, l'exemple de ce qui se fait à Bâle. M. Touchon, tout en remerciant M. Albert Bovet de l'initiative courageuse qu'il a prise dans cette circonstance, trouve que la création d'une société industrielle et commerciale est des plus désirables. Il en existe au Locle et à la Chaux-de-Fonds, mais elles ont essentiellement en vue l'horlogerie, tandis que celle qu'il s'agit de créer aurait des buts multiples. Très souvent M. Touchon, en sa qualité de directeur du département de l'intérieur, reçoit de la part du conseil fédéral des communications et des demandes qu'il serait très-utile et intéressant de pouvoir faire parvenir à une société du genre dont il s'agit. Aujourd'hui même, le conseil fédéral a donné avis qu'une conférence relative à l'agriculture et à la viticulture aurait lieu prochainement à Berne, et demande à Neuchâtel s'il ne s'y fera pas représenter. Or le commerce des vins de Neuchâtel languit, leur vieille renommée tend à s'éclipser, et cependant ils n'ont point démérité. Il y aurait là certainement quelque chose à faire; nos vins supportent avec avantage les longs trajets, qui empêche qu'on en expédie en Amérique, en Egypte et ailleurs, dans une plus forte proportion que jusqu'ici?

L'assemblée décide ensuite de nommer une commission provisoire de cinq membres pour élaborer un projet de statuts. Sont nommés: MM. Albert Bovet, Sacc, professeur, Suchard père, Ch. Jacottet, fabricant d'horlogerie, et H. Touchon, conseiller d'état.

— L'assemblée annuelle des actionnaires de la banque cantonale neuchâteloise a eu lieu mercredi dernier à l'hôtel de ville de Neuchâtel. 281 actionnaires étaient présents ou représentés, porteurs de 4367 actions, ayant droit à 414 voix.

Le rapport du conseil d'administration pour l'exercice 1865 a été adopté à l'unanimité et le dividende fixé à 20 fr. par action. Ensuite l'assemblée, après une discussion animée et intéressante, a voté à une grande majorité la modification présentée par le conseil, tendant à autoriser la banque à recevoir des *dépôts en compte courant* avec intérêt.

MM. Aug. Leuba, père, A.-H. Clerc, G.-H. Lambelet et G. Jeanjaquet-Lorimier ont été élus administrateurs. Ces trois derniers en remplacement de MM. A. de Pury-Muralt, Alf. Borel-Blanc et Berthoud-Coulon, démissionnaires. — MM. Ul. Girard et Ch. Colomb, notaire, ont été élus censeurs.

— On doit expérimenter cette semaine au bureau télégraphique de Limoges, un appareil curieux. La dépêche sort imprimée en lettres ordinaires absolument comme sort de la presse un article de journal.

L'inventeur de cette merveille est un Américain, M. Hughes. Il l'a vendue fr. 200,000 à la France, fr. 120,000 à l'Italie, et, le mois dernier, il traitait avec le directeur général des télégraphes russes pour une somme de 20 à 25,000 roubles (80 à 100,000 fr.)

L'appareil Hughes est un peu lourd, mais il ne manque pas de coquetterie. Il porte un clavier d'ivoire sur les touches duquel sont gravés les lettres et les chiffres. Vous prenez la première personne venue, vous lui dites: « Asseyez-vous devant le clavier et appuyez votre doigt sur la touche portant la lettre que vous désirez envoyer. » Elle s'assied, elle appuie, et la lettre a jailli toute fraîche imprimée à Paris, à Marseille ou à Berlin.

Ajoutons que cet appareil fait un travail double de celui de Morse, et triple au moins de celui du cadran, et qu'il permet de livrer au destinataire la dépêche telle qu'elle sort de l'appareil, sans être traduite ni copiée.

— Nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs, l'arrivée très-prochaine à Neuchâtel de notre ancien opticien Bloch, bien avantageusement connu parmi nous. Nous préviendrons nos lecteurs du moment de son arrivée.

Marché de Neuchâtel du 15 *fév.* 1866.

Pommes de terre, le boisseau	—»70
Carottes, le boisseau	—»70
Choux, la tête	—»15
Pois . . . . le boisseau	4»50
Fèves . . . . . id.	5»—
Pommes . . . le boisseau	2»—
Poires sèches, . . id.	2»50
Quartiers de pommes. id.	2»—
Noix . . . . . id.	2»50
Miel, la livre	1»20
Œufs la douzaine,	—»60
Paille . . de fr. 4»20 à fr. 4»50 le quintal.	
Foin . . . . » 6»— » —»—	